

COMMUNE DE DOME CY-SUR-CURE
Département de l'Yonne
Arrondissement d'Avallon
Canton de Vézelay

Nombre de conseillers en exercice : 11
Nombre de présents : 9+2 proc
Qui ont pris part au vote : 11

L'an deux mil vingt et un et le vingt-quatre août à dix-neuf heures, le conseil municipal de **DOME CY-sur-CURE**, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Marc PAUTET, Maire.

Etaient présents : Marc PAUTET, Maire, Vincent BLANCHARD, Pierre DE FERAUDY, Adjoints, Noëlle RAUSCENT, Jean-Luc VAN-DORPE, Sylvie JUNG, Violaine PUJO-ROLLAND, Evelyne BAILLEUX et Richard THOUARD, conseillers.

Absent(s) excusé (e.s) : Pierre-Etienne BREGUET (proc. M.PAUTET) et Christian BERTHIER (proc. M.VAN-DORPE)

Secrétaire de séance : Mme Sylvie JUNG a été nommée secrétaire de séance.

1-AVENANT AU CONTRAT DE RESTAURATION SCOLAIRE – ELITE RESTAURATION

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité de faire appel à notre prestataire de fourniture de repas des cantines de Cure et Usy afin d'ajouter le pain au déjeuner dans le contrat de prestation dès la rentrée scolaire de septembre 2021.

Les conditions financières sont les suivantes :

DESIGNATION	MONTANT HT	MONTANT TTC
Repas enfant avec pain CURE et USY	2.90 €	3.06 €
Repas adulte avec pain	3.00 €	3.17 €

TVA à 5.5%

Après en avoir discuté le conseil municipal :

DECIDE de retenir la proposition d'ELITE RESTAURATION et autorise M. le Maire à signer l'avenant.

Vote : 09 + 02 PROC. POUR

2-AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL AVEC Mme Laure GEOFFROY :

M. le Maire expose au conseil municipal que depuis la démission de Mme LEBRUN il a été proposé de répartir ses heures aux agents en poste.

Il propose de répartir les heures comme suit :

Garderie du matin : 01H00/Jour

Cantine, service, surveillance et ménage des locaux : 04H00/Jour

Ménage de l'école le soir : 01H00/Jour

Transport scolaire : 00H15/Jour

Soit 25h00 par semaine annualisées : 25 HeuresX37semaines/46.50 semaines =19.89 Heures hebdomadaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte la répartition des heures comme présentée et autorise M. le Maire à signer le contrat de travail avec Mme GEOFFROY avec effet à compter du 02 septembre 2021.

Vote : 1 ABSTENTION – 10 POUR

3-AUTORISATION DE SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL AVEC Mme Catherine VAN-DORPE :

Christian Berthier et Jean-Luc VAN-DORPE ne prennent pas part à la délibération.

M. le Maire expose au conseil municipal la nécessité de procéder au recrutement d'un agent contractuel pour le ménage de l'école de Cure et le ménage de la mairie.

Il propose de répartir les heures comme suit :

Ménage de l'école le soir : 01H50 (lundi, mardi, jeudi et vendredi)

Ménage mairie : 01h00 semaine

Soit 07h00 par semaine.

Après avoir étudié les trois candidatures et en avoir délibéré, le conseil municipal :

Accepte la répartition des heures comme présentée et autorise M. le Maire à signer le contrat de travail avec Mme Catherine VAN-DORPE avec effet à compter du 02 septembre 2021.

Vote : 9 POUR

4-PRISE EN CHARGE PARTICIPATION AU TRANSPORT SCOLAIRE POUR LA GARDERIE.

M. le Maire expose au conseil municipal qu'un administré a reçu du Conseil Régional de Bourgogne une demande de participation financière de 100.00 € pour son enfant concernant le transport scolaire de la garderie du matin à l'école d'Usy.

Après de nombreuses démarches auprès du CR il a été revu la notion d'ayant droit pour les enfants qui résident et sont scolarisés dans la commune de DOMECY-sur-CURE pour la garderie à Cure.

La situation a été régularisée et le **CR a procédé à un virement n° 11955316132 de 100.00 €** sur le compte de la commune au Trésor Public.

La commune va donc procéder au paiement de la facture de l'administré en question.

Après avoir délibéré le conseil municipal :

AUTORISE M. le Maire à procéder au mandatement de la facture de 100.00€.

Vote : 11 POUR

5-PAIEMENT DES FRAIS DE RESILIATION DU CONTRAT A la SCPA ROUX DE BRANDOIS LEYNET.

Annule et remplace la délibération en date du 20 juillet 2021 pour une erreur de rédaction.

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que la délibération du 20 juillet concernant la résiliation du contrat passé avec M. LEYNET comporte une erreur de rédaction.

M. Thierry LEYNET, Architecte en charge du dossier sera remplacé par M. Cyril DREAU.

A la demande de la commune de DOMECY-sur-CURE il présente une facture, suite à la **RESILIATION** du marché, d'un montant de 6333.57 € HT et 7600.28 € TTC.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** M. le Maire à procéder au mandatement des frais de résiliation de contrat **suivant l'article 33 du CCAP-MOP pour la somme de 6333.57 € HT et 7600.28 € TTC** au compte **2031**. Le montant de la TVA sera récupéré au FCTVA 2022.

Adopté à l'unanimité par le conseil municipal.

6-CHOIX DE L'ENTREPRISE CONCERNANT LA REFECTION DE LA TOITURE DE L'ANCIENNE ECOLE DE CULETRE

M. THOUARD ne prend pas part à la délibération.

M. le Maire expose au conseil municipal les devis concernant la demande de réfection de la toiture de l'ancienne école de Culètre.

ENTREPRISES	MONTANT HT	MONTANT TTC
THOUARD SERVICES	31 863.00 €	38 235.60 €
CABAT Patrick	39 764.14 €	47 716.97 €

Après avoir étudié les deux propositions le conseil municipal :

- **CONSIDERANT** que les deux concurrents sont d'une valeur technique égale.
- **DECIDE** de retenir la proposition de THOUARD SERVICES pour la somme de **31 863.00 € HT et 38 235.60 € TTC** et autorise M. le Maire à signer le devis et lancer les travaux.

Vote : 10 POUR.

7-APPROBATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITES 2020 CCAVM

M. le Maire expose au conseil municipal le rapport annuel d'activités 2020 de la CCAVM.
Il rappelle que ce rapport doit être acté par une délibération.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire, le conseil municipal :

VALIDE le rapport global annuel d'activités de la Communauté de Communes AVALLON-VEZELAY-MORVAN concernant l'exercice 2020.

Vote : 11 POUR

10-INFOS DU MAIRE :

- ✓ Règlement de l'eau – Finaliser une date en octobre.
- ✓ Problème de PH de l'eau (DOMECY-VILLARS-CURE et CULETRE).
- ✓ Journée du patrimoine le 19 septembre 2021.
- ✓ Le 18 septembre Inauguration du sentier à Usy à 14h30.
- ✓ Travaux en forêt – M. ROUSSELET

Séance levée à 20H45